

**Les outils pour favoriser l'innovation
dans les marchés de travaux**

Patrick Porru
Responsable des Affaires Techniques de
l'IDRRIM

L'innovation dans les travaux de l'IDRRIM

4 axes de travail structurant :

- La prise en compte des enjeux environnementaux
 - La gestion du patrimoine des infrastructures
 - La promotion de l'innovation
 - La qualité, les compétences, les qualifications
- + Actions transversales (prospective, sécurité sur les chantiers, BIM...)

En savoir plus : <https://www.idrrim.com/publications/>

L'innovation au cœur de l'action de l'IDRRIM

➤ **Un comité dédié : Formation–Recherche–Innovation (FRI)**

➤ **Un état des lieux (2013)**

Partager le constat et définir des bases de travail partagées

➤ **3 axes d'action :**

➤ **Actions opérationnelles sur la commande publique**

Faciliter l'intégration de l'innovation dans la commande publique

➤ **Actions de communication**

Améliorer la connaissance et la communication autour des produits innovants

➤ **Actions de sensibilisation**

Faire connaître l'innovation et les outils juridiques associés

Un état des lieux partagés

- **Rapport sur les dispositifs de soutien à l'innovation dans le domaine des infrastructures de transport (2013)**

- **21 propositions du rapport formulées par le comité Formation–Recherche–Innovation selon les 4 axes :**
 - ✓ **Définir des bases de travail partagées**
 - ✓ **Faire évoluer le dispositif de soutien à l'innovation routière**
 - ✓ **Créer un environnement adapté**
 - ✓ **Mettre en place les outils d'accompagnement**

Un document-cadre : Vademecum pour la gestion des chantiers innovants (2018)



➤ Appliquer le droit dans un cadre opérationnel

1. Passation de contrat pour l'innovation
2. Les procédures adaptées aux lauréats du CIR
3. Les procédures adaptées aux projets retenus par le PIA
4. Les procédures de gestion des innovations

A télécharger sur :

<https://www.idrrim.com/publications/6177.htm>

Les variantes d'entreprise

(article 58 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

- **Définition** : Modifications, à l'initiative des candidats, de spécifications prévues dans la solution de base décrite dans les documents de la consultation.
 - **Nature des variantes** :
 - ✓ Proposition distincte de l'offre de base (possibilité pour l'acheteur d'imposer la présentation d'une offre de base)
 - ✓ Peut porter sur des éléments techniques, technologiques, moyens mis en œuvre et les aspects financiers du marché
 - ✓ A distinguer des prestations supplémentaires éventuelles ou des solutions alternatives
 - **Intérêt pour l'acheteur** : Bénéficiaire de la capacité d'invention du secteur économique et découvrir des solutions innovantes.

Point d'attention : besoin de préparer en amont cette ouverture à variantes, en lien avec son MOE.
- ➔ Se référer au guide « *Variantes d'entreprises : Quel intérêt pour les maîtres d'ouvrage ? Comment les mettre en œuvre ?* » (IDRRIM)

Variantes d'entreprises : le guide IDRRIM (2016)



➤ Réussir l'ouverture aux variantes

1. Contexte juridique
2. Classification des variantes
3. Recommandation pour l'utilisation de variante

A télécharger sur :

<http://www.idrrim.com/publications/4556.htm>

Cas particuliers des achats innovants

(Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique)

➤ Terme du décret :

Article 1 : « A titre expérimental, pour une période de trois ans à compter de l'entrée en vigueur du présent décret, les acheteurs [...] peuvent passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables portant sur des travaux, fournitures ou services innovants [...] et répondant à un besoin dont la **valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes.**

Lorsqu'ils font usage de cette faculté, les acheteurs veillent à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin. »

Article 2 : « Les acheteurs qui concluent un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables sur le fondement de l'article 1er en font **la déclaration auprès de l'Observatoire économique de la commande publique** selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie. »

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037852355&dateTexte=20190205>

➤ Enjeu des seuils financiers pour nos sujets d'infrastructure...

Le Comité Innovation Routes et Rues (CIRR)

(article 97 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

- **Organisation d'appels à projets (AAP) au niveau national**
 - ✓ **Piloté pour l'État par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire**
 - ✓ **Soutien et expertise technique effectuée par le Cerema**
- **Cibles : Toutes entreprises**
- **Appel à projets annuels – 4 axes thématiques :**
 - ✓ Construction et entretien du patrimoine Routes et Rues,
 - ✓ Préservation et modernisation des ouvrages d'art existants,
 - ✓ Usage et gestion optimisés des infrastructures de transport en milieux urbains et inter-urbains, outils et équipements pour des systèmes de transports intelligents,
 - ✓ Préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux
- **Objectif : Permettre l'expérimentation de projets innovants dans un cadre juridique sécurisé et avec un suivi technique organisé (fait par le Cerema)**
- **Bilan depuis 2015 : Une trentaine de projets retenus**

Le Comité Innovation Routes et Rues (CIRR)

➤ Les lauréats de l'appel à projet retenus pour l'édition 2018 sont :

- **Enrobés pour BHNS au BITUCLAIR BHNS** « Solutions techniques pour chaussées optimisées des infrastructures de transports en milieux urbains et inter-urbains » - [COLAS SA]
- **FLR-SA** flèche lumineuse de rabattement suiveuse autonome (FLR-SA) - [APRR et KOMPAÏ robotics]
- **GUID'N GRIP** solution de mise en sécurité des zones accidentogènes - [EIFFAGE]
- **INNROAD PROTECT**, « nouveau fluxant associant performances techniques et profil HSE inédit » - [EUROVIA]
- **Microphone Stéréo** « Enrobé acoustique de nouvelle génération » - [EIFFAGE Infrastructures GD]
- **Protection et renforcement de buse métallique de tout diamètre** - [S&P Renforcement France – Gautier - Cofex Méditerranée – Idetec]
- **POWER ROAD**, « la route à énergie positive » - [EUROVIA Management]
- **ROBBERJOINT**, « joint de chaussée silencieux à souffle étendu » - [EUROJOINT]

A consulter sur : https://www.idrrim.com/Innovation/programmes-nationaux/comite-innovation-routes-rues-cirr/laureats_2018.htm

Le Programme d'investissement d'avenir (PIA)

- Organisation d'appels à projets (AAP) au niveau national
 - ✓ Piloté pour l'État par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI)
 - ✓ Géré par un opérateur selon l'AAP (ADEME, BPI, Caisse des dépôts, ANRU...)
- Cibles :
 - ✓ Entreprise ou consortium entreprises
 - ✓ Entités publiques ou privées de R&D
- Financement :
 - ✓ Par subvention ou avance remboursable (suivant la nature de l'organisme)
- Les Appels à projets avec une dimension « *infrastructures* » :
 - ✓ Septembre 2015 → octobre 2016 : « *Route du Futur* »
 - ✓ 8 juin 2018 → 29 novembre 2018 : « *EVRA* » (Expérimentation du Véhicule Routier Autonome)

Appel à projet « Route du Futur » : les lauréats

Les lauréats retenus par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet « *Route du Futur* » sont :

- ✓ **REGIC** : **RE**nforcement par **G**éosynthétique **I**ntelligent pour risque Cavités – [TEXINOV]
- ✓ **NOVATHERM** : **R**oute à **é**nergie **p**ositive (Captage et émission de chaleur) - [EUROVIA]
- ✓ **100 % RECYCLEE** : **R**oute constituée de près de **100 %** de matériaux recyclés - [EUROVIA]
- ✓ **I-STREET** : **I**nnovations **S**ystémiques au service des **T**ransitions **E**cologiques et **E**nergétiques dans les infrastructures routières de **T**ransport **R**oute à **E**nergie **P**ositive (Développement de 6 solutions innovantes) - [EIFFAGE]

A consulter sur : <https://www.idrrim.com/Innovation/programmes-nationaux/programme-investissement.htm>

Les outils de valorisation

La Page Innovation de l'IDRRIM

- **Objectifs :**
 - ✓ **Faire connaître les dernières innovations du secteur**
 - ✓ **Permettre la mise en relation entre l'entreprise et le maître d'ouvrage pour trouver des terrains d'expérimentation**

- **Édition de la page régie par le Comité Formation-Recherche-Innovation de l'IDRRIM**

- **3 premières innovations à découvrir :**
 - ✓ **GB5 – Eiffage Route**
 - ✓ **Recytal-Arm – Eiffage Route**
 - ✓ **Recyclean – Eiffage Route**

- **Pour faire connaître vos innovations : idrrim@idrrim.com**

Les avis techniques de l'IDRRIM

➤ Qu'est-ce qu'un avis technique ?

- ✓ Documents de référence permettant aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre de disposer d'une **expertise sur les caractéristiques techniques et l'aptitude à l'emploi** de produits ou procédés **innovants** et/ou non normalisés.

➤ Pour qui ?

- ✓ S'adressent aux **entreprises** qui souhaitent **valoriser** leur produit ou procédé **innovants**.
- ✓ Servent de **garantie aux maîtres d'ouvrage** sur la capacité du produit ou procédé à **répondre aux besoins** exprimés lors de l'appel d'offres.

➤ Objectif : Faciliter la transition de l'expérimentation à la commercialisation

Pour en savoir plus : https://www.idrrim.com/comites-operationnels_groupes_travail-idrrim/avis/avis-techniques.htm

L'innovation dans les infrastructures routières



- Retrouvez toutes ces informations sur :
<https://www.idrrim.com/Innovation/>

Merci de votre attention

Patrick Porru

Responsable des Affaires Techniques, IDRRIM

Patrick.porru@idrrim.com | 01 44 13 31 30

